



Règlement type de la course « Roscoff to Roscoff »

1/ L'épreuve :

L'association CELTICADVENTURE organise les 29 et 30 mai 2010 à Roscoff le 1^{er} Week-End Trail « Roscoff to Roscoff »

Cette épreuve se déroule en 3 étapes 18km, 11 km , 28 km, sur une distance totale de 57 km en terrain varié le long de la côte sauvage du LEON . Bord de mer, plage, grève etc

Le départ sera donné le samedi 29 MAI. 2010 à 10h 00 sur le quai d'AUXERRE au pied du phare à ROSCOFF.

Les concurrents passe la nuit en bivouac organisé.

2/ Conditions d'inscription :

Inscriptions exclusivement en ligne sur www.weekendtrail.fr

- Etre majeur.
- Posséder un certificat médical de « *non contre indication à la course sur terrain accidenté* » (**mention obligatoire**) ou une licence FFA en cours de validité.
- Les originaux de ces documents sont obligatoires lors du retrait des dossards.
- Le montant de l'inscription est fixé à **60 euros** jusqu'au 15 OCTOBRE 2009, **70 euros** du 16 OCTOBRE au 15 Décembre 2009, **80 euros** du 16 Décembre au 15 MAI 2010.

L'inscription comprend :

- Le dossard.
- Les repas du samedi midi, samedi soir et la collation d'arrivée du dimanche. La collation à l'arrivée de la nocturne et le petit déjeuner du dimanche matin.
- Le bivouac.
- Le tee-shirt souvenir et la navette pour les effets personnels des concurrents.

Forfait accompagnant à 35 euros.

Celui-ci comprend :

- Les repas du samedi midi, samedi soir et dimanche midi. Le petit déjeuner du dimanche matin.
- Le bivouac.

Clôture des inscriptions à 700 concurrents ou le 15/05/2010 à 18h00

Le retrait des dossards se fera le vendredi de 9h00 à 18h00 au village exposants situé au quai Charles de Gaulle à ROSCOFF et le samedi de 7 h00 à 9H 30 au village exposants même endroit .

3/ Equipement obligatoire :

L'épreuve est courue en semi autosuffisance pour le Prologue et la Spéciale. La Nocturne est courue en autosuffisance totale.

De ce fait les concurrents devront se munir de :

- Minimum une barre ou un gel énergétique au choix au départ de chaque étape.
- Minimum **75 cl** d'eau ou de boisson énergétique dans un contenant au choix (porte bidon, camel bak etc...) au départ du Prologue et de la Spéciale, **50 cl** au départ de la Nocturne.
- Une frontale avec des piles neuves et une couverture de survie pour la Nocturne.

Le port du dossard est obligatoire à l'avant, visible dans son intégralité et en permanence. Le nom des sponsors et partenaires de l'organisateur doivent être visibles.

L'équipement complet de tous les concurrents sera vérifié avant le départ et à l'arrivée.

4/ Ravitaillement :

Prologue : 1 ravitaillement à la mi-course.

Nocturne : Auto suffisance totale.

Spéciale : 2 ravitaillements répartis sur le parcours, environ au 1^{er} tiers et 2^{ème} tiers.

Aucun ravitaillement extérieur à l'organisation n'est autorisé sur le parcours.

A ces postes respectez l'environnement.

5/ Contrôle et chrono:

Plusieurs points de contrôle sont établis par l'organisation afin d'assurer la régularité de l'épreuve.

Le classement par puce électronique sera assuré par la société Chrono Course.

En cas de non participation ou d'abandon, la puce " Champion Chip " devra être retournée à l'organisation avant le 06/06/2010 Toute puce non récupérée sera facturée 16 €.

6/Assistance médicale et sécurité :

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve, et ce, en plusieurs postes répartis sur le parcours. Elle est habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui.

Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et rendre son dossard. Il sera mis hors course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

7/ Assurance :

L'organisation souscrit une assurance de responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé.

8/ Logistique :

Les concurrents pourront laisser dans la zone de départ leur tente et un sac contenant leurs affaires personnelles. Ils seront acheminés par l'organisation dans la zone de bivouac.
Les noms, prénoms et numéro de dossard des concurrents devront y figurer.

9/ Classement et dotation :

Un classement est établi pour chaque étape ainsi qu'à l'arrivée finale.

Les vainqueurs masculins et féminins de chaque étape seront récompensés.

Les 10 premiers hommes ainsi que les 10 premières femmes de l'arrivée finale seront récompensés par des trophées et des lots de qualité.

Les 3 premiers arrivants de chaque catégorie seront également récompensés.

Un classement au temps par équipe est établi. Il cumule les temps des 4 meilleurs coureurs d'une même équipe à l'arrivée.

Les lots et récompenses seront équivalents pour les 1ers H et F du classement scratch.

10/ Médias :

La couverture médiatique peut être assurée par la télévision, la radio, la presse locale, nationale et la presse spécialisée.

Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser leur image sur tout support concernant l'événement à des fins promotionnelles.

11/ Dossier inscription :

Inscription exclusivement en ligne sur le site officiel www.weekendtrail.fr

Afin de valider l'inscription en ligne, les photocopies du certificat médical ou de la licence doivent être envoyés à :

**CELTICADVENTURE François LE DISSES 25 place Lacaze Duthiers
29680 ROSCOFF Téléphone : 06 60 32 60 47 .Email : celticadventure@orange.fr**

12/ Pénalités :

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent:

- Non port du matériel obligatoire, du dossard ou de la puce chronométrique.
- Aide extérieure de toute nature.
- Non respect du parcours et des postes de contrôle.
- Non respect de la charte verte.
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non assistance à un concurrent.

- Avis du service médical.
- Dépassement du temps limite.

Les concurrents n'ayant pas le matériel obligatoire se verront refuser le départ.